



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 22 - Vendredi 9 juin 2023



LA NEUVEVILLE

La perle au bord du lac de Biemme

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service de la gestion du territoire un ou une :

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE

Degré d'occupation : 80% - 100%

Entrée en fonction : Date à convenir

Votre mission :

Vous assurerez de façon autonome la partie administrative des différentes sections de l'aménagement, des constructions, des travaux publics, du cimetière et des ports communaux. Vous serez l'interface principale entre le public et l'administration. Vous aurez comme missions d'assurer la réception au guichet et la permanence téléphonique du service, mais aussi de rédiger la correspondance courante des différentes sections.

Votre profil :

- Vous disposez d'un CFC d'employé/e de commerce ou d'une expérience jugée équivalente
- Vous avez de l'expérience professionnelle
- Vous avez d'excellentes capacités rédactionnelles et maîtrisez les outils informatiques usuels
- Vous avez un intérêt marqué pour une activité au sein d'une administration publique ainsi que pour le domaine de la gestion du territoire
- Vous avez une connaissance de base de la langue allemande
- Ce poste requiert un bon esprit d'initiative, une grande capacité d'autonomie, de la polyvalence et de la disponibilité

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Fabrice Aubert, responsable du service de la gestion du territoire, par téléphone : 032 752 10 80 ou par courriel : fabrice.aubert@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention "GTE", au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 19 juin 2023, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

La Neuveville, juin 2023 Le Conseil municipal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE AGENCE AVS REGIONALE

L'agence AVS est exceptionnellement fermée, les **lundi 12 juin et mardi 13 juin 2023**.

En cas d'urgence :

- AVS : Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031 379 79 79 ;
- AI : Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058 219 71 11.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

L'AGENCE AVS

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 60

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville cherche un ou une

CHEF-FE DE PROJETS AMENAGEMENT ET URBANISME

Degré d'occupation : 80% - 100%

Votre mission :

- Sous la direction du Responsable du service, vous pilotez des projets d'envergure ou plus restreints dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du génie-civil et/ou en lien avec les autres secteurs du service
- Vous dirigez les projets confiés à des tiers mandataires et assurez la représentation du Maître de l'ouvrage
- Vous gérez d'autres tâches courantes relevant du domaine de la gestion du territoire communal
- Vous gérez les tâches administratives inhérentes à la fonction

Votre profil :

- Vous êtes ingénieur HES dans le domaine de l'urbanisme, du génie-civil, de l'architecture du paysage ou de l'architecture, ou vous bénéficiez d'une formation jugée équivalente
- Vous avez une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un poste similaire
- Vous maîtrisez les outils informatiques, MS Office, Adobe, Autocad
- Vous avez la capacité à travailler de façon autonome
- Vous avez une connaissance de base de la langue allemande
- Une formation et/ou une expérience dans la gestion de projet est un plus

Entrée en fonction : date à convenir

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal

Informations et dépôt de candidature : le processus de mise au concours est sous-traité à une société privée de recrutement. Les questions et les candidatures doivent y être exclusivement adressées.

Coordonnées : OK JOB Neuchâtel, M. Olivier Riem, directeur, Rue des Moulins 51, 2000 Neuchâtel, olivier.riem@okjob.ch, 079 219 40 46.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes à OK JOB Neuchâtel qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées !

La Neuveville, avril 2023
Le Conseil municipal

ANNONCE DE TRAVAUX

Dans le cadre des travaux sur la N5, l'Office Fédéral des routes doit procéder à la fermeture de différents accès pour la pose de la couche de roulement définitive sur la N5.

La nuit du 13-14.06, le carrefour de Ruveau puis la bretelle de sortie de La Neuveville seront temporairement fermés pour le fraissage de la couche de roulement existante. Une déviation sera mise en place en fonction de l'avancement du chantier selon les images ci-dessous.

La nuit du 16-17.06, la bretelle de sortie de La Neuveville sera fermée au trafic pour la pose de la

nouvelle couche de roulement. Le trafic venant de Biemme sera dévié par le chemin de Ruveau. (Image 1)

La nuit du 19-20.06, le carrefour de Ruveau sera fermé au trafic pour la pose de la nouvelle couche de roulement. Le trafic sera dévié par la bretelle de sortie de La Neuveville puis le chemin de la Réville (Image 2)



2



BIBLIOTHÈQUE
RÉGIONALE
LA NEUVEVILLE



MUSÉE Art & Histoire
LA NEUVEVILLE

Atelier photos

Comment développait-on des photos il y a 150 ans? La Bibliothèque et le Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville vous proposent de découvrir et de vous initier à la technique du cyanotype.

MERCREDI 21 JUIN À 13H45

Enfants dès 8 ans

Sur inscription: info@biblio2520.ch ou 032/751 44 14

Entrée libre / Collecte bienvenue



Rue de l'Hôtel: 21
2520 La Neuveville
032 751 44 14
biblio2520.ch
info@biblio2520.ch



CJB



Kanton Bern
Canton de Berne

Attention : La participation à cet atelier se fait uniquement sur inscription (places limitées) par mail : info@biblio2520.ch ou par téléphone : 032 751 44 14

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
PUBLICATION**

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 22 septembre 2022 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATION FEDERALE

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)?

2. Acceptez-vous la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)?

3. Acceptez-vous la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19)?

VOTATION CANTONALE

1. Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (ajustements des freins à l'endettement) ?

2. Acceptez-vous l'initiative populaire (Pour un congé parental cantonal) ?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 18 juin 2023 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 18 juin 2023 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

**VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES
DU 18 JUIN 2023**

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Présidente : Mme Berger Morand Nicole

Vice-président : M. Dick Stéphane

Membres
Mmes.
Bärfuss Marine
Bärschi Christelle
Becker Sybil
Ben Hamida Lamia
Bertoli Marie
Bizgan Patrizia

MM.
Ataide da Graça Esmeraldo
Bänteli Antoine
Basso Sebastiano
Bloch Michaël
Breitenstein Daniel
Bühlmann Jérôme
Bursian Gabriel

**Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures
le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun**

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans *les endroits où la visibilité est restreinte*, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

2. La présente directive oblige les riverains de routes à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires

chaque année au 31 mai.

Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

**Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSSM)
Agence Jura bernois, 2520 La Neuveville**

INSCRIPTION MILITAIRE**DE LA CLASSE D'ÂGE 2006**

Les conscrits suisses de la classe d'âge 2006 seront intégrés dans les contrôles militaires cette année.

Tous les conscrits qui n'ont pas encore reçu de lettre "recensement et informations" concernant leur inscription dans les contrôles militaires sont invités à prendre contact avec l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne, Agence Jura bernois, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville (e-mail: jurabernois.ossm@be.ch, téléphone: 031 635 49 50).

Chef de l'unité affaires militaires / suppl cdt ar BE Romain Sunier

6. Programme d'activités 2023
7. Démission et élection au comité
8. Admission des nouveaux membres
9. Divers

Merci de nous **confirmer votre présence** en indiquant le nombre de personnes, **jusqu'au 6 juin 2023**, soit par mail marion.sanger@gmail.com soit par tél. 032 338 19 25 (répondeur).

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Marco et Estelle Mesquita Marques, chemin des Bleuets 2, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : F. Borgeat Chauffage, Marais 10a, 2074 Marin-Epagnier.

Projet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure, au chemin des Bleuets 2, sur la parcelle no 924, ban de La Neuveville.

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 2 juin 2023 au 3 juillet 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 2 juin 2023
Municipalité de La Neuveville

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
LA NEUVEVILLE****Assemblée générale annuelle**

Mardi 13 juin 2023 à 19h00

Au Café-théâtre de La Tour de Rive à La Neuveville

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 juin 2022
3. Rapport du président
4. Comptes 2022
5. Budget 2023 et cotisation annuelle

LE CONSEIL GENERAL
est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs
mercredi 14 juin 2023 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023
3. Cité de l'énergie : information (A. Louis)
4. Comptes 2022 (A. Kurth)
 - 4.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 344'698.56 pour le fonctionnement et CHF 860'473.05 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'205'171.61
 - 4.2. Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 4'536'209.30 dont CHF 3'107'943.24 de dépenses à arrêter et CHF 1'428'266.06 de dépenses liées
 - 4.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2022 présentant un excédent des revenus de CHF 45'112.16
5. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 24'887.- pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations du Café-théâtre de la Tour de Rive : décision (A. Louis)
6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 162'750.- pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale : arrêté du Conseil général (A. Louis)
7. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 38'850.- pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations du Musée d'Art et d'Histoire : décision (A. Louis)
8. Rapport de gestion 2022 : information (C. Frioud Auchlin)
9. Prévisions du Conseil municipal pour 2023 : information (C. Frioud Auchlin)
10. Position CM et décision CG sur la motion de M. F. Gerz "Réalisation zone piétonne (sans voiture) en vieille ville à La Neuveville" (Conseil municipal)
11. Rapport CM en réponse à la motion PVN (R. Mamie) "Parking pour vélos à la gare" (C. Ferrier)
12. Rapport CM en réponse au postulat PVN (S. Mamie) "Installation de toilettes sèches à St-Joux et Chavannes" (C. Ferrier)
13. Interventions parlementaires et développements
14. Questions simples et traitement
15. Communications

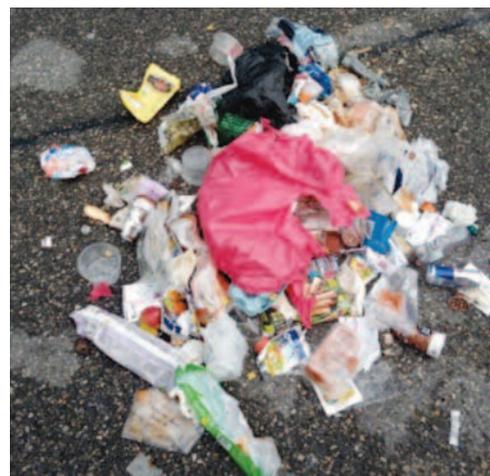
LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

LES SACS ROUGES SONT À DÉPOSER AU PLUS TÔT LE LUNDI SOIR

Depuis quelque temps, les poubelles déposées au bord de la route sont régulièrement éventrées par des animaux. En effet, les corbeaux, les mouettes, mais aussi les renards et les blaireaux sont attirés par les odeurs de nourritures et viennent se servir dans les sacs. Les déchets contenus dans les sacs se répandent sur la chaussée et attirent ensuite les rats et les pigeons.

Afin de limiter ce problème, nous vous rappelons que, conformément à l'article 20 du Règlement concernant les déchets, les sacs rouges pour les ordures ménagères incinérables ne doivent être déposés sur la voie publique que **le mardi matin**, jour de la collecte. Le Conseil municipal autorise cependant le dépôt des sacs rouges **au plus tôt le lundi soir**, notamment en Vieille Ville où le ramassage des ordures commence dès 6h30.

Le Service de la gestion du territoire (032 452 10 80) se tient à disposition pour toutes questions relatives à cette communication.



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi Fermé (selon planning)

Ouvertures en soirée

Vendredi 9, 16, 23 et 30 juin jusqu'à 23h
Samedi 24 juin 19h - 23h

Prochaines activités

Mercredi 21 juin : Tournoi UNO
Dès 14h, prix à gagner !

Durant toutes les vacances d'été : "THE BEACH"
Animation nautique à la Gravière (St. Joux)
De 13h30 à 17h30. Wakeboard, bouée tractée, kayaks, paddle, slackline etc. C'est gratuit et sans inscription !

Prestations sur demande ou sur RDV
Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide aux recherches de stages et apprentissage, CV, Lettre de motivation
Entretiens individuels ou collectifs de prévention pour les jeunes ou pour les parents de jeunes

 **Commune de Nods**

COURSE À PIED



NORDIC WALKING



DÉMARRE BIEN TA JOURNÉE

PETIT DÉJEUNER
PRÉPARÉ PAR LA FROMAGERIE DE NODS
OFFERT PAR LA SDN

12 mai 26 mai 16 juin 28 juin

06:15 - 07:30
RDV

PARKING ANCIEN TÉLÉSIEGE DE NODS (BAS DU VILLAGE)
INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR LE DÉJEUNER
PAR SMS - 078 820 36 04 / AU PLUS TARD 2 JOURS AVANT

**Pouvoir tout dire
et être écouté**

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail : www.143.ch


Tel 143
La Main Tendue



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

	Juin	
Samedis 10, 24		8h00 à 12h
Lundis 12, 19, 26		8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

LE CADASTRE RDPPF

Un immeuble est-il situé dans une zone de protection des eaux souterraines ? Le sous-sol d'un terrain est-il pollué ? Quelles mesures de protection contre le bruit convient-il de prendre ? Quels alignements sont en vigueur ?

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) fournit des réponses à ces questions. Quiconque possède un terrain en Suisse ne peut pas l'utiliser à sa guise. Le cadre réglementaire mis en place par le législateur et les autorités doit en effet toujours être respecté. Le cadastre RDPPF dresse l'inventaire des principales restrictions applicables aux immeubles conformément aux dispositions légales et aux actes édictés par les autorités (p. ex. zones à bâtir). Il complète ainsi le registre foncier, qui fait état des restrictions de droit privé. Le cadastre RDPPF permet par conséquent de représenter les restrictions à la propriété foncière de manière centralisée, officielle et fiable.

Depuis le 01.06.2023, la commune de Nods est intégrée dans le cadastre RDPPF en ligne.

Le cadastre RDPPF peut être consulté sur le Géoportail du canton de Berne. Vous trouverez des informations sur l'usage du registre RDPPF et les avantages qu'il comporte dans le dépliant ou la vidéo.

Vous trouverez également de plus amples renseignements concernant le cadastre RDPPF sur le portail du cadastre RDPPF de la Confédération.

PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne **les bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Le fait qu'un projet ne nécessite pas de permis de construire ne signifie pas automatiquement qu'il ne requiert aucune autre autorisation. De fait les travaux d'isolation thermique extérieure ou intérieure nécessitent une autorisation de l'inspecteur de l'énergie.

De même, les poulaillers ou enclos à volaille ne peuvent souvent pas être construits sans autre, veuillez vous informer à l'administration.

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

JOURNÉE PORTES OUVERTES À CHASSERAL - REMERCIEMENTS

La Commune de Nods et Swisscom Broadcast SA remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et au déroulement de la journée portes ouvertes de la station de télécommunications du Chasseral le 4 juin 2023.

Malgré une météo quelque peu capricieuse, cet événement unique a tenu toutes ses promesses et contribué au rayonnement de notre région bien au-delà de la frontière communale.

Les visiteurs, ravis d'avoir pu saisir l'opportunité de cette visite, se sont montrés extrêmement satisfaits de cette expérience.

Merci encore une fois à toutes et tous d'avoir contribué à la réussite de cette magnifique journée et cordiales salutations.

Commune de Nods & Swisscom Broadcast SA

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

9 et 10 juin 2023

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

Heures de repos

Art. 38

1 De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

2 De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

3 Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

4 Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

5 Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

Art. 23

1 Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Fête nationale 2023

Vivre la soirée du 1^{er} août différemment dans le cadre d'une chorale éphémère

Vous souhaitez participer activement à la soirée du 1^{er} août ? En partenariat avec Angela Valazza, nous vous proposons de rejoindre les rangs d'une chorale éphémère qui sera mise sur pied à cette occasion.

Inutile d'avoir un talent particulier pour l'intégrer, il vous suffit simplement d'aimer chanter et d'être disponible pour quatre soirées de répétition. L'objectif, en plus de se faire plaisir, est d'interpréter 3 ou 4 chansons, dont l'Hymne national, à l'occasion des festivités du 1^{er} août qui seront célébrées sur la Place du Village à Nods.

Inscriptions : chorale2023nods@gmail.com



14.06./28.06./05.07./31.07.2023 19h30-20h30
Local de répétition de la fanfare (Ancienne Ecole)

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES SÉNEÇONS JACOBÉES TOXIQUES

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure des routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais **ils sont toxiques**. Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation.

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin vous pouvez contacter notre Voyer chef, M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86.






BRUNCH À NODS

DIMANCHE 11 JUIN 2023

LIEU : Halle de gymnastique / Nods
 HEURE : Entre 09h00 et 12h30
 PRIX : Adultes 20.-
 Enfants 10.- (jusqu'à 16 ans)

INSCRIPTION :
quinzaine.culturelle@nods.ch
 ou par téléphone : 032/751.24.29

Bon appétit



CONCERT D'ELEVES
 DE LA CLASSE DE CHANT
 DE FRANCE HAMEL

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO
 VINCENT MEMBREZ

cantine
Commune de Nods
9 JUIN 2023
19H00
 Battoir de Nods



Ecole / halle de gym Nods
17H00 EXPO ELEVES 7H
 « SANS PEUR CHEZ TOI »

NODSPEN AIR
 cantine F5G NODS

10 juin 2023 21H00

DIS-MOI TON SECRET

Un film de Leïla Thévoz
 Voyage initiatique
 à la rencontre des guérisseurs



Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch



GRILLADES
 Pique-nique canadien

16 JUIN 2023 dès 17h30
 PLACE DE PIQUE-NIQUE DE NODS

SDON APERITIF ET FEU OFFERTS
 ANNULE EN CAS DE PLUIE

Commune mixte de Plateau de Diesse

DES MOMENTS DE NOTRE HISTOIRE
 Exposition au centre du village de Lamboing
 durant la période estivale.

Présentation de l'exposition
 Petite restauration, boissons
 Gaufres et caramels sur place et à l'emporter

Samedi 17 juin 2023 dès 10h00
 Cordiale invitation de la part de l'équipe dusergentier
 des sculptures Lamboing – Mont-Sujet

CORDIALE BIENVENUE
 AVANT LA PAUSE ESTIVALE
 UN APRÈS-MIDI JASS, JEUX DE SOCIÉTÉ ENTRE AMIS

Vendredi 23 juin 2023
 à la salle de paroisse de Diesse
 de 14h00 à 16h00
 Collation offerte
 Service de voiture
 079 / 347 57 88 Katia

Organisé par des bénévoles de la
 Paroisse de Diesse, Lamboing et Prêles




OUVERT À TOUS

ACTIVITE EN PLEIN AIR
 CHAQUE 2^{ème} MERCREDI DU MOIS
 pour toutes et tous, rejoignez-nous !

14 juin 2023
Initiation au Yoga

25h30 à la place de pique-nique de Nods (haut du village) où au Battoir
 en cas de pluie !

Si vous possédez un tapis, prenez-le et sinon il y en aura aussi à
 disposition

Monitrice certifiée et collecte à la fin du cours

Merci de vous inscrire pour recevoir les infos de dernières minutes !




Inscription 079 755 21 76




RECHERCHÉ

Si, au cours de votre scolarité ou de votre carrière
 de prof vous avez fait un passage à l'école du
 Vieux Diesse, ce message est pour vous !

Parce que nous aimerions vous préparer une
 surprise, nous cherchons :

- Des anecdotes sur votre passage à l'école
 du Vieux Diesse
- Des souvenirs drôles, émouvants, curieux...
- Des photos, etc.

N'hésitez pas à envoyer vos souvenirs jusqu'au 23
 juin par mail ou par courrier :
gad.diesse@gmail.com
 Annina Meixenberger, Le Pavet 15 (Diesse)

Chasseral

SOUND WALK MÉTÉORITE

SAMEDI 24 JUIN 2023 PRÊLES
 10H20 | 14H20

Une expérience inédite d'immersion dans le paysage grâce à une technologie innovante

Reunissant art et science, ce Soundwalk nous emmène à travers le champ de dispersion
 de la plus grande météorite jamais retrouvée dans notre pays. Sa fabuleuse histoire -
 de sa naissance il y a 4,6 milliards d'années à la découverte de ses derniers fragments -
 sera contée par le géologue Thierry Bassat et mise en sons par les deux musiciens
 Emille Vuissiez et Didier Mettrailler en version « live ».

Rendez-vous à la station
 du funiculaire à Prêles

En cas de pluie, l'événement
 est reporté au 25 juin.

Tarif normal : CHF 29.-
 Adultes : CHF 24.-
 Enfants : CHF 12.-

Réservation obligatoire
WWW.PARCCHASSERAL.CH/METEORITE




**Horaires 2023 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOTBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES
Stationnements du 1^{er} trimestre 2023****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du
Cheval Blanc et la boulangerie Bayard,
entre 14h30 et 15h30

3 juin, 17 juin

L'administration communale

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCAZIONE**

à l'Assemblée communale du 21 juin 2023
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte 2022 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
 - b) Approbation du compte 2022 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse
- 2. Approbation du compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
 - b) Approbation du compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- 3. Approbation du compte 2022 du Collège de district de La Neuveville**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
 - b) Approbation du compte 2022 du Collège de district de La Neuveville
- 4. Présentation des comptes communaux 2022**
 - a) Introduction
- 5. Approbation du compte 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
 - b) Présentation des arrêtés de compte
 - c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
 - d) Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2022
 - e) Approbation du compte 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

8. Informations du Conseil communal**9. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet - http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 19 mai 2023

**FÊTE NATIONALE
DU 1^{er} AOÛT 2023 À PRÊLES**

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine Fête nationale qui aura lieu le mardi 1^{er} août 2023 à Prêles, à la halle polyvalente, le Conseil communal souhaite s'associer les services de toute société locale qui serait intéressée à s'investir pour le rayonnement de la célébration nationale, notamment dans la mise en place et la gestion de la cantine.

Les sociétés séduites par cette perspective voudront bien s'adresser, d'ici au 16 juin 2023, à l'Administration communale (soit par téléphone au 032 315 70 70, soit par courriel à melanie.kiener@leplateaudediesse.ch, soit par courrier à l'adresse La Chaîne 2, 2515 Prêles). Nous nous tenons bien entendu à leur entière disposition pour de plus amples renseignements.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Pierre Carrel, Route de Nods 34, 2517 Diesse

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvillier

Propriétaire foncier : M. Jean-Pierre Carrel, Route de Nods 34, 2517 Diesse

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2181, Route de Nods 34, village de Diesse

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 juin au 9 juillet 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 9 juin 2023
Secrétariat communal

INCINÉRATION DES DÉCHETS PRIVÉS

Nous avons reçu plusieurs plaintes concernant l'incinération de déchets plastiques dans les cheminées, voire les poêles de ménages privés.

Nous tenons à rappeler à la population, que ces déchets doivent être déposés impérativement dans les moloks afin qu'ils soient éliminés par des entreprises spécialisées dans le respect de l'environnement.

Il est strictement interdit de brûler ces déchets.

Les contrevenants peuvent être dénoncés et amendés.

MISE SOUS PLI DU MATÉRIEL DE VOTE

La Commune mixte de Plateau de Diesse est à la recherche de plusieurs personnes pour l'encartage du matériel de vote afin soutenir les personnes actuellement en charge de cette mission.

Il s'agit d'un engagement de 1 à 2 journées 4 à 5 fois par année. La rémunération prévue est de CHF 30.00 par heure.

Pour toute question, vous pouvez appeler Mme Mélanie Kiener au 032 315 70 70.

En cas d'intérêt, nous vous prions de vous annoncer par courrier ou par mail à :

melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

d'ici au 23 juin 2023.

L'administration communale

**VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES
DU 25 SEPTEMBRE 2022****Site easyvote pour les jeunes !**

D'avantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes ! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à des informations simplifiées et à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations fédérales et cantonales du 18 juin, vous trouverez sur leur site, www.easyvote.ch, toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale





Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 avril 2023

Dans sa séance du 5 juin 2023, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 avril 2023.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

Prêles, le 9 juin 2023.

L'administration communale

RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ À LAMBOING

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'électricité à Lamboing, les semaines 24, 25, 26 et 27 soit du :

13 juin au 7 juillet 2023

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'électricité, état au 30.06.2023

Nom/Prénom :

Rue :

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur :

Etat HT kWh

BT kWh

NOUVEAU

Pour le service électrique de Lamboing (SEL).

Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet :

<http://www.leplateaudediesse.ch>

au "service client" en utilisant le bouton

ernet:
uton



Vous pourrez y signaler :

- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.



VOTATIONS FÉDÉRALES, CANTONALES ET COMMUNALES DIMANCHE 18.06.2023

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 18 juin au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h00**.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Raphaël Simon-Vermot

Administration : Mme Mélanie Kiener

Bureau de vote **Dimanche 18 juin 2023 de 09h45 à 12h00**

Membres : M. Sébastien Guisolan
Mme Asaël Gosteli

Suppléante : M. Marina Iseli

Bureau de dépouillement **Dimanche 18 juin 2023 à 9h00**

Membres : Mme Florence Jeanneret-Grosjean
Mme Célia Halter
Mme Anaïs Ilijazi
M. François Hostettler

Dimanche 18 juin 2023 à 9h30

Mme Valérie Jeanguenin
M. Ulrich Jucker
Mme Karin Kaltenrieder
M. Thomas Iseli

Dimanche 18 juin 2023 à 9h45

M. François Joliquin
M. Nils Kammermann
Mme Laura Hänni
M. Marc Hofer

Suppléante : Mme Gabriela Kaufmann

L'administration communale

NUISANCES SONORES TRAVAUX DOMESTIQUES ET DE JARDINAGE

Avec le retour des beaux jours, nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de trois articles tirés de notre règlement de police communale :

Art. 24

¹ Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à

des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 50

¹ Entre 19 h 00 et 07 h 00, ainsi qu'entre 12 h 00 et 13 h 00, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54

¹ A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

² Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22 h 00 et 06 h 00 et entre 12 h 00 et 13 h 00.

³ Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18 h 00 au lundi matin 07 h 00 que dans la mesure où elles n'importunent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

CONFERENCE "CLIMATIQUE"

Mardi 13 juin 2023 à 19h30

à la Salle Communale du Cheval Blanc de Lamboing

Le changement climatique et migration : quels sont les enjeux ?

Le changement climatique va-t-il amener des hordes de migrants sur nos plages ? Loïc Brüning va vous amener à Saint-Louis du Sénégal où il mène depuis plusieurs années des recherches scientifiques en lien avec l'érosion côtière. A travers ce voyage, Loïc va vous décrire les conséquences environnementales et sociales de la montée de la mer. Nous verrons que ce phénomène produit différents types de mobilités, souvent bien loin des portes de l'Europe.



Loïc Brüning, Docteur en sciences sociales et humaines de l'Université de Neuchâtel

Entrée gratuite, un petit verre sera offert à la fin de la conférence. Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux !

A bientôt, le groupe d'animation de Lamboing (GAL)



12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 9 juin

Pas de culte dans les homes

16h-18h : dernière rencontre avant l'été des enfants du Cycle I à la maison de paroisse avec activité surprise.

Bienvenue à tous !

Samedi 10 juin

20h, Blanche église, concert du Brass Band de l'Armée du Salut : Josué Brass, Suisse romande.

Un magnifique concert à ne pas manquer, entrecoupé d'extraits de l'Evangile de paix selon le Josué Brass. Entrée libre. Au plaisir de vous accueillir pour cette superbe soirée

Dimanche 11 juin

10h, culte à la Blanche-Eglise avec sainte-Cène Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, Andreas Scheuner, organiste. Cantiques 35-02, 42-09, 42-02, 46-09, 62-43 Romains 3, 21-28, Matthieu 9, 9-13 : "Et si nous passions vraiment à table ?"

Mercredi 14 juin

10h, groupe de prière et de partage biblique à la salle Schwander

Samedi 17 juin

13h-17h30 : marche sur le sentier des Huguenots entre Aarberg et Lyss, le long de l'ancienne Aare. Environ 6,5 km dans les sous-bois et sans difficultés. Renseignements et inscriptions auprès du pasteur Ebbutt

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag 11. Juni

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis sowie dem Ad-hoc-Chor und Miriam Vaucher (Musik). Anschliessend Kirchgemeindeversammlung (ca. 11.20 Uhr).

Pikettdienst

29. April bis 2. Juli: Pfr. Peter von Salis
(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale à La Neuveville

Dimanche 11 juin, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.

Assemblée de paroisse de La Neuveville – Plateau de Diesse

Lundi 12 juin à 20h à la salle de paroisse, Mornets 15, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 11 juin

Culte à La Blanche-Eglise de La Neuveville, 10h

Exposition de Richard Tucker et Jean-Pierre Thomet

Du samedi 10 juin au dimanche 18 juin, ouverture quotidienne de 8h à 20h, Maison de paroisse de Diesse, une magnifique exposition avec les photos inédites de Richard Tucker et celles de Jean-Pierre Thomet (voir article dans cette même édition)

Culte de reconnaissance

Dimanche 18 juin, 10h, avec la participation des deux photographes, exposants à la Maison de paroisse, Richard Tucker et Jean-Pierre Thomet, service de voiture (voir ci-dessous)

Course de la Solidarité

12^{ème} édition, vendredi 18 août, Prêles, infos :

www.coursedelasolidarite.ch

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 11 juin

10h à La Neuveville, culte.

Mardi 13 juin

De 14h à 17h, rencontre des aînés: Rendez-vous à 14h

au stand de Tir de Nods, partage convivial et goûter.

Dimanche 18 juin

A 10h, culte à Nods

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolini est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedrolini@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Instantané!

Le courage de la nuance

J'ai emprunté ce titre à un livre que j'ai eu l'occasion de lire il y a bientôt trois ans. Un livre écrit par Jean Birnbaum et que je qualifierais volontiers de paver dans la mare dans un monde qui carbure à la radicalisation et à une difficulté grandissante d'accueillir la différence autrement qu'en s'investissant. Birnbaum cite Camus qui dit de la nuance "Qu'elle n'implique aucune complaisance, plutôt une intraitable bienveillance". Comment avoir raison sans écraser l'autre derrière nos revendications? Peut-être en laissant à l'autre sa liberté, celle de croire à ce qui l'habite, en ayant comme guide le "lâcher prise" et en renonçant au rapport de force. Je crois qu'il est urgent d'avoir le courage de la nuance dans un monde qui se polarise et dans lequel, selon Olivier Meuwly, historien, "La liberté de penser est en danger". Pour revenir à Camus et à sa bienveillance, elle me fait penser à cet épisode dans lequel Jésus est sommé de prendre position face à cette femme adultère que les religieux de l'époque voulaient lapider (Jean 8.1-11). Sans accuser et avec beaucoup de nuance, il va montrer leurs contradictions aux accusateurs et les amener à laisser tomber leurs pierres pour s'en aller. Le monde a un besoin urgent de redécouvrir cet amour-là.

Didier Suter, pasteur

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au

vendredi : 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "Petites annonces" présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités, toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915. et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023. www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Auditions des élèves de l'Ecole de Musique du Jura bernois

Mercredi 28.06.2023 EMJB - élèves de Nadia Gigandet

Vendredi 30.06.2023 EMJB - élèves de Luigi Galati

Concert de brass band

Josué Brass

Ensemble de cuivre de l'Armée du Salut de Suisse romande

L'Évangile de Paix selon le Josué Brass

Programme inspiré de l'Évangile de Jean

Samedi 10 juin à 20h
Blanche-Église de La Neuveville
Chemin de la Blanche-Église 2

unité pastorale catholique bienne - la neuveville

MESSE D'ACTION DE GRÂCE ET D'AU REVOIR À EMMANUEL SAMUSURE ET À L'ABBÉ PATRICK WERTH

Société des Apôtres et des Grâces

par prière

Inscriptions:
Mercredi 7 juillet 2023, 10h 00 au 00
emmanuel.samusure@parocathedrale.ch

ABBÉ PATRICK WERTH

EMMANUEL SAMUSURE

02 | JUILLET | 2023
10h00

Eglise Sainte Marie, Fbg du Jura 47, Bienne